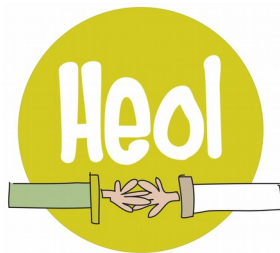


Charte d'adhésion à l'Heol

économique, écologique, social et solidaire



Les distributeurs, fournisseurs, transformateurs et producteurs, qu'ils soient personnes morales ou physiques, sont liés par une charte commune. Cette charte, à laquelle tous souscrivent, est le socle commun pour prendre part au projet des Heol et pour les utiliser.

Ils s'engagent à promouvoir les Heol et sensibiliser les acheteurs à ce nouveau mode de consommer porteur de valeurs qui participent à un mouvement d'éducation populaire.

L'objectif de la mise en place et de l'utilisation des Heol est d'œuvrer, localement, à la construction d'une économie complémentaire concrète et performante, favorisant une alternative à une société génératrice d'exclusions, de désordres écologiques, économiques et sociaux. Les Heol ont pour objet de favoriser les liens entre les personnes, les projets et productions locaux et respectueux de l'environnement et des êtres humains, en somme, les Heol ont pour objectif de promouvoir la mise en œuvre des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Heol est ouvert aux structures de l'ESS qui s'inscrivent dans la charte. Ces monnaies s'adressent aussi à d'autres structures morales, voire à des entrepreneurs individuels, qui s'engagent, à travers cette charte à s'assurer que de par leur activité et la façon dont ils la mettent en œuvre, ils partagent les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Par leurs activités et les moyens employés, ils cherchent à répondre au besoin des personnes, contribuer au développement local, durable et solidaire, ces objectifs primant sur la recherche du profit financier, ils placent l'homme au cœur de l'économie dont il constitue la finalité.

Les acteurs signataires de cette Charte s'engagent par leurs activités économiques (pour les personnes morales et les entrepreneurs individuels) et leurs achats à mettre en œuvre un nombre maximum des critères suivants¹ :

¹ [Les statuts de la structure porteuse des Heol devra être dotée d'un comité qui validera toute adhésion à la Charte et qui pourra aussi se prononcer à posteriori en cas de doute sur le respect de cette Charte par l'un des partenaires]

Pour une écologie effective

- Favoriser les productions locales, peu génératrices de pollutions par transport,
- Favoriser les productions écologiques/biologiques,
- Ne pas produire ou distribuer des produits qui remettent en question le principe de non appropriation du vivant, par exemple qui contiennent des OGM ou dont le processus de production utilise des OGM...
- Eviter le gaspillage d'énergie et favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable
- Favoriser les transports actifs, vélo, marche, co-voiturage, transport collectif, auto-partage...
- Minimiser les déchets (et donc les emballages) et rendre ceux générés biodégradables.

Pour une économie locale respectueuse de l'être humain et de son environnement

- Soutenir une production de qualité plus que de quantité
- Promouvoir une répartition équitable des revenus entre la production, la transformation et la distribution.
- Favoriser les circuits courts
- Favoriser le commerce équitable
- Mettre en œuvre une politique salariale progressiste (soucieuse d'une réduction des écarts) et égalitaire entre les femmes et les hommes

Pour un vivre ensemble et une solidarité efficaces

- Favoriser un contact direct entre le producteur et le consommateur/usager/bénéficiaire.
- Privilégier la coopération au détriment de la compétition commerciale.
- Partager la rentabilité des produits à tous les échelons des filières concernées.
- Exercer une activité développée selon un mode de gouvernance démocratique donnant primauté aux personnes (salariés, bénévoles) sur le capital.
- Exercer une activité impliquant les usagers et contribuant à la création de lien social et de solidarité entre les personnes.
- Exercer une activité contribuant (conception et diffusion) à l'insertion de personnes en difficultés ou exclues du marchés du travail.
- Mettre en œuvre la transparence au niveau de la production et de la gestion pour garantir des relations de confiances

Sources :

La Charte Nature & Progres

La Charte de la CRES

Conditions d'adhésion à Boutique Solidaire Bretagne

